



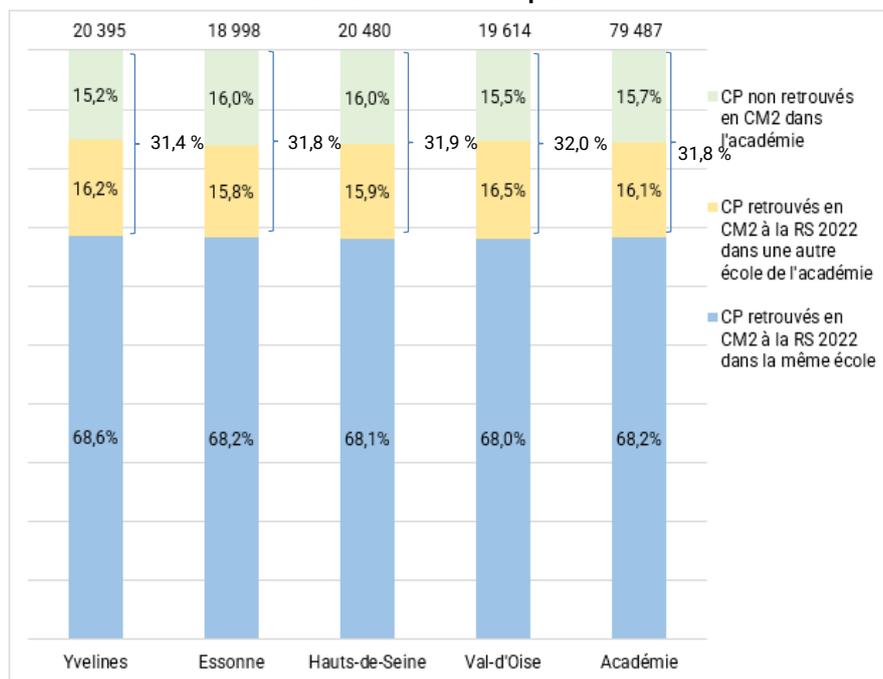
32 % des élèves de CP ne sont pas scolarisés en CM2 dans la même école quatre ans plus tard

À la rentrée scolaire 2018, 79 487 élèves étaient inscrits en CP dans 1 830 écoles publiques ou privées sous contrat de l'académie. Quatre ans plus tard, 31,8% d'entre eux n'ont pas été retrouvés en CM2 dans la même école. Cette sortie de parcours, ou attrition, est plus marquée dans les territoires socialement défavorisés et de l'éducation prioritaire, dans ou à proximité d'un quartier de politique de la ville ainsi que dans les communes rurales. L'attrition entre le CP et le CM2 affecte peu le profil social moyen des écoles qui reste très corrélé entre les deux niveaux scolaires.

31,8 % des élèves scolarisés en CP ne sont pas inscrits en CM2 dans la même école quatre ans après

À la rentrée scolaire 2018, 79 487 élèves étaient inscrits en CP dans 1 830 écoles publiques ou privées sous contrat de l'académie. 68,2% d'entre eux ont été retrouvés en CM2 dans la même école à la rentrée scolaire 2022. Les élèves non-inscrits en CM2 dans la même école représentent ainsi 31,8% de la cohorte : 16,1% fréquentent une autre école de l'académie et 15,7% n'ont pas été retrouvés et sont donc soit sortis de l'académie soit se sont inscrits dans une école privée hors contrat¹. Au niveau départemental, les élèves non retrouvés en CM2 dans la même école que celle fréquentée en CP sont légèrement moins nombreux en proportion dans les Yvelines (31,4%) que dans l'académie (31,8%). L'Essonne, les Hauts-de-Seine et le Val d'Oise affichent des valeurs équivalentes à la moyenne académique (respectivement 31,8%, 31,9% et 32,0%) (graphique 1).

Graphique 1 : Devenir quatre ans plus tard des élèves inscrits en CP à la rentrée scolaire 2018 selon le département



Champ : écoles publiques et privées sous contrat de l'académie de Versailles ayant au moins un élève scolarisé en CP à la rentrée scolaire 2018.

Source : Décibel, RS 2018-RS 2022, suivi de cohorte Dapep

Lecture : parmi 79 487 élèves scolarisés en CP à la rentrée scolaire 2018 dans l'académie de Versailles, 68,2% ont été retrouvés en CM2 dans la même école à la rentrée scolaire 2022.

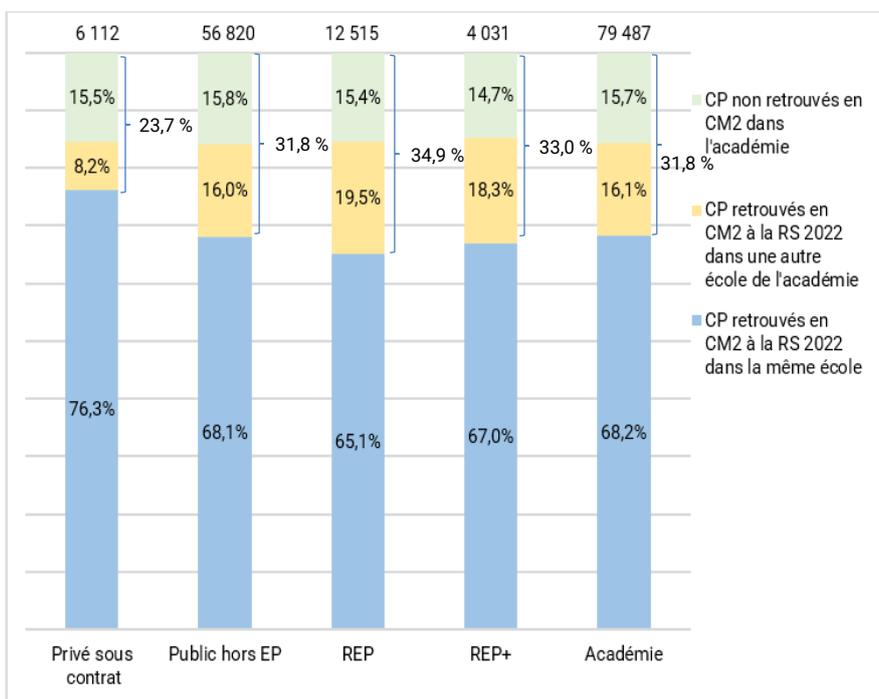
¹ À la rentrée scolaire 2022, les écoles privées hors contrat n'étaient pas entièrement couvertes par le système d'information sur les inscriptions d'élèves dans le 1^{er} degré.

Une attrition entre le CP et le CM2 davantage prononcée en éducation prioritaire et dans les territoires socialement défavorisés

C'est dans les écoles relevant du dispositif de l'éducation prioritaire (EP) que les élèves scolarisés en CP sont le moins scolarisés en CM2 dans la même école quatre ans plus tard : 65,1% en Rep et 67,0% en Rep+, contre 68,1% dans le secteur public hors EP dont le pourcentage est proche de la moyenne académique (68,2%). La situation est inverse dans le secteur privé sous contrat où les élèves changent moins fréquemment d'école entre le CP et le CM2 (76,3%) par rapport à leurs homologues du secteur public. L'attrition est donc plus faible dans les écoles privées sous contrat : 23,7%, contre 31,8% dans le public hors EP, 34,9% en Rep et 33,0% en Rep+. Ces différences s'expliquent par le pourcentage d'élèves s'inscrivant dans une autre école de l'académie lorsqu'ils arrivent en CM2 (8,2% pour le privé sous contrat, contre 16,0% pour le public hors EP, 19,5% en Rep et 18,3% en Rep+) car le pourcentage d'élèves sortant de l'académie ou poursuivant dans le secteur privé hors contrat est similaire entre les différents secteurs de scolarisation (de 14,7% en Rep+ à 15,8% dans le public hors EP (graphique 2)).

Le calcul de l'indice de position sociale (IPS) pour les élèves de CP (encadré méthodologique) a permis de regrouper les écoles de l'académie selon des tranches d'IPS, des plus défavorisées socialement aux plus favorisées. Ainsi, les écoles socialement favorisées conservent davantage leurs élèves entre le CP et le CM2 que les écoles moins favorisées. En effet, si 78,5% des élèves de CP scolarisés dans les écoles les plus favorisées (IPS supérieur ou égal à 150) se retrouvent en CM2 dans la même école que celle

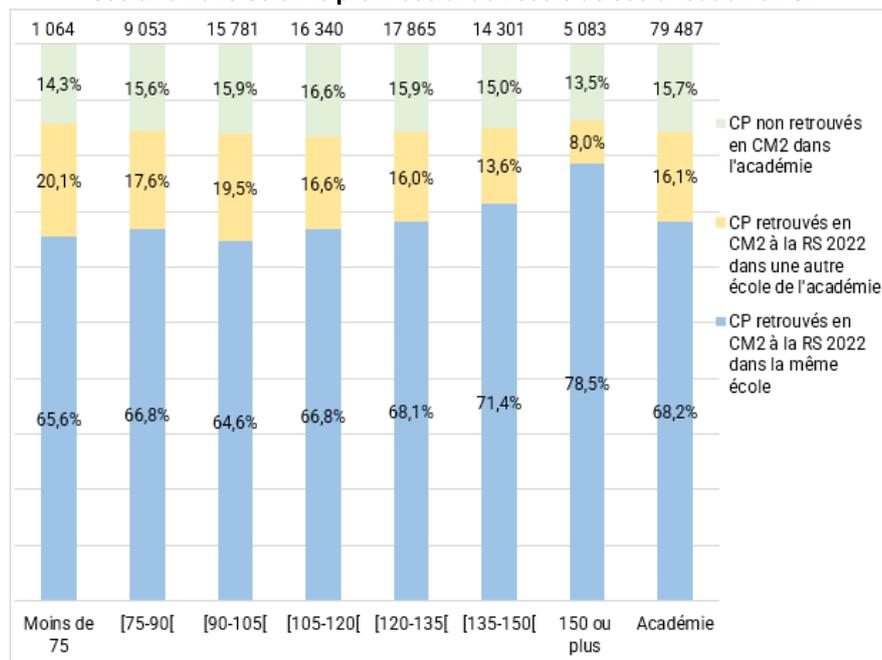
Graphique 2 : Devenir quatre ans plus tard des élèves inscrits en CP à la rentrée scolaire 2018 selon le secteur de scolarisation



Champ : écoles publiques et privées sous contrat de l'académie de Versailles ayant au moins un élève scolarisé en CP à la rentrée scolaire 2018

Source : Décibel, RS 2018-RS 2022, suivi de cohorte Dapep

Graphique 3 : Devenir quatre ans plus tard des élèves inscrits en CP à la rentrée scolaire 2018 selon le profil social de l'école de scolarisation en CP



Champ : écoles publiques et privées sous contrat de l'académie de Versailles ayant au moins un élève scolarisé en CP à la rentrée scolaire 2018

Source : Décibel, RS 2018-RS 2022, suivi de cohorte Dapep

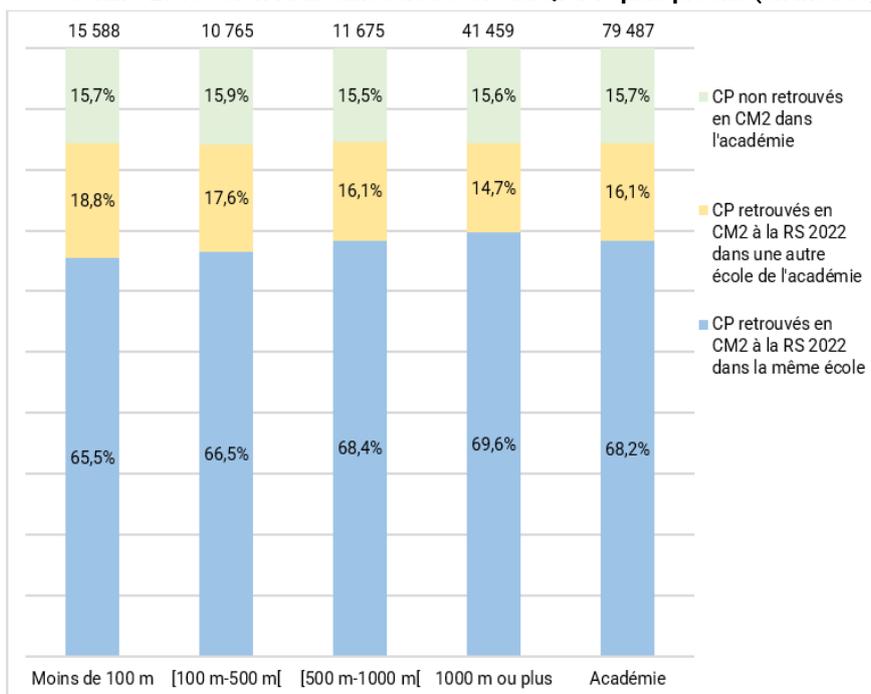
dans laquelle ils étaient inscrits en CP, c'est le cas de 65,6 % des élèves scolarisés dans les écoles les moins favorisées (IPS inférieur à 75), soit un écart de 12,9 points. Ces différences s'expliquent là encore par le

pourcentage d'élèves fréquentant une autre école de l'académie, s'élevant à 8,0 % seulement pour les écoles très favorisées et à 20,1 % pour les écoles les moins favorisées (graphique 3).

Une attrition plus marquée dans les écoles à proximité d'un quartier de politique de la ville

De façon générale, les élèves scolarisés en CP dans les écoles situées à moins de 1000 mètres (distance à vol d'oiseau) d'un quartier de politique de la ville (QPV) sont plus amenés à quitter leurs écoles entre le CP et le CM2 pour une autre école de l'académie. C'est dans les écoles à proximité d'un QPV, c.à.d. situées à moins de 100 m de celui-ci, que le pourcentage d'élèves scolarisés en CM2 dans la même école que celle fréquentée en CP quatre ans auparavant est le plus bas : 2,7 points en dessous de la moyenne académique. À l'inverse, ceux éloignés d'un QPV ont plus tendance à poursuivre leur parcours scolaire dans la même école (69,6 %) (graphique 4). Les ménages qui quittent les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont plus aisés comparés à ceux qui s'y installent (Mas, 2018).

Graphique 4 : Devenir quatre ans plus tard des élèves inscrits en CP à la rentrée scolaire 2018 selon la distance de l'école du QPV le plus proche (en mètres)



Champ : écoles publiques et privées sous contrat de l'académie de Versailles ayant au moins un élève scolarisé en CP à la rentrée scolaire 2018
Source : Décibel, RS 2018-RS 2022, suivi de cohorte Dapep

Quatre élèves inscrits en CP dans des communes rurales sur dix ne sont pas scolarisés en CM2 dans la même école quatre ans plus tard

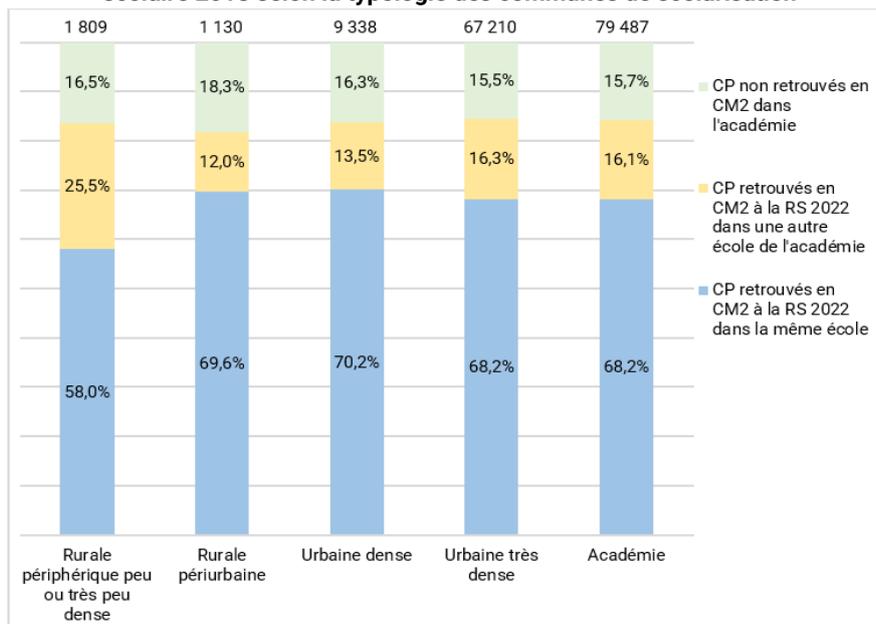
Sur les 1830 écoles ayant au moins le niveau CP, 73,4 % se situent dans des communes urbaines très denses, 15,4 % dans des communes urbaines denses, 8,7 % dans des communes rurales périphériques peu ou très peu denses² et 2,5 % dans des communes rurales périurbaines. C'est dans les communes rurales périphériques peu ou très peu denses que les élèves sont le moins scolarisés en CM2 dans la même école que celle fréquentée en CP (58,0 %, contre 68,2 % en moyenne académique). En effet, lorsqu'ils arrivent en CM2, 25,5 % d'entre eux fréquentent une autre école de l'académie, contre 16,1 % en moyenne. Les communes rurales périurbaines se distinguent par le pourcentage élevé d'élèves non retrouvés en CM2 dans l'académie quatre ans plus

tard (18,3 %) et par la faible part de ceux qui fréquentent en CM2 une autre école de l'académie que celle de CP (12,0 %). Les communes urbaines, denses ou très denses, affichent des tendances similaires à celle observée en moyenne académique car elles concentrent 96,3 % de l'ensemble des élèves de CP scolarisés dans l'académie (graphique 5).

² Parmi les 1 830 écoles, 10 seulement sont situées dans des communes rurales périphériques très peu denses. Ces 10 communes ont été regroupées avec les écoles situées dans les communes rurales périphériques peu denses.

Dans les territoires ruraux, la scolarisation peut se faire dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) pour scolariser les élèves sur un même site (RPI concentré) ou dans des écoles réparties par niveau scolaire sur plusieurs communes (RPI dispersé)³. Ainsi, 18,8% des écoles situées dans les communes rurales périphériques peu ou très peu denses de l'académie n'ont pas les deux niveaux CP et CM2, contre 2,2% des écoles situées dans le rural périurbain et 0,3% des écoles situées dans les communes urbaines denses ou très denses. Ce constat pourrait expliquer pourquoi l'attrition entre le CP et le CM2 est davantage marquée dans les écoles situées dans les communes rurales périphériques peu ou très peu denses.

Graphique 5 : Devenir quatre ans plus tard des élèves inscrits en CP à la rentrée scolaire 2018 selon la typologie des communes de scolarisation

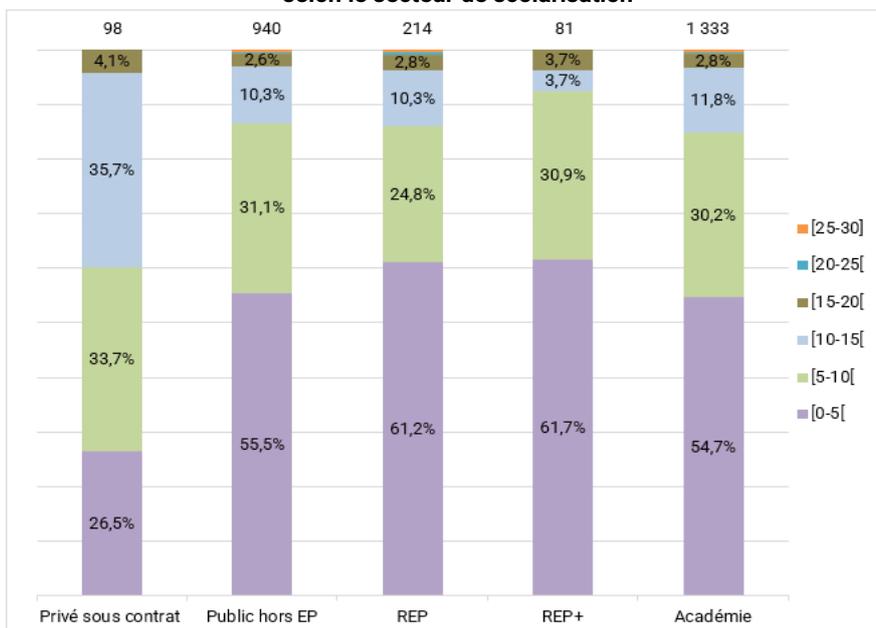


Champ : écoles publiques et privées sous contrat de l'académie de Versailles ayant au moins un élève scolarisé en CP à la rentrée scolaire 2018
Source : Décibel, RS 2018-RS 2022, suivi de cohorte Dapep

Au final, malgré l'attrition entre le CP et le CM2, le profil social moyen des élèves scolarisés en CP reste très corrélé à celui des élèves accueillis en CM2

L'attrition observée entre le CP et le CM2 ne modifie pas radicalement le profil social moyen des élèves entre les deux niveaux de scolarisation dans la même école. En effet, pour plus de la moitié des écoles (54,7%) les écarts entre l'IPS des élèves scolarisés en CP et celui des élèves scolarisés en CM2 est, statistiquement, insignifiant (moins de 5 points). Les autres écarts d'IPS se situent entre 5 et 10 points pour 30,2% des écoles et entre 10 et 15 points pour une école sur dix (graphique 6). Très peu d'écoles affichent des écarts élevés (maximum 27 points). Ces écarts pourraient s'expliquer par au moins deux facteurs. Tout d'abord, des élèves, ayant un profil social plus au moins différent de celui des élèves inscrits en CP, intègrent certaines écoles à des niveaux post CP. Ensuite, la méthodologie

Graphique 6 : Répartition des écoles par tranche d'écarts d'IPS moyen entre le CP à la rentrée scolaire 2018 et le CM2 à la rentrée scolaire 2022 selon le secteur de scolarisation



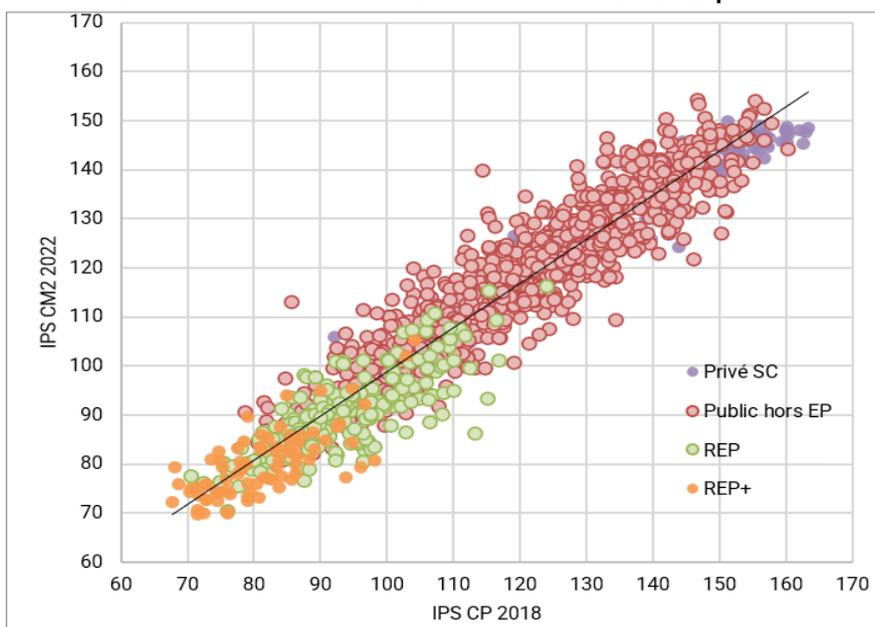
Champ : écoles publiques et privées sous contrat de l'académie de Versailles accueillant au moins 25 en CP et dont l'IPS des CM2 est disponible à la rentrée scolaire 2022
Source : Décibel, RS 2018-RS 2022, suivi de cohorte Dapep et Archipel 2022
Lecture : 61,2% des écoles REP ont un écart d'IPS inférieur à 5 points entre le CP et le CM2

³ Au niveau national, dans les communes rurales périphériques peu denses, 13,9 % des élèves sont scolarisés dans une école à une ou deux classes, contre 0,4 % dans les communes urbaines très denses.

employée pour évaluer l'IPS des élèves scolarisés en CP (calculé sur une cohorte) est différente de celle qui a servi au calcul de l'IPS des élèves de CM2 (cumul de 5 cohortes d'élèves de CM2) (*encadré méthodologique*).

En définitive, avec un coefficient de corrélation linéaire de 95,7 %, l'IPS des élèves inscrits en CP dans une école publique ou privée sous contrat de l'académie à la rentrée scolaire 2018 reste fortement corrélé à celui des élèves scolarisés en CM2 dans la même école quatre ans plus tard. Cela signifie que la position sociale relative des écoles de l'académie ne change globalement pas entre le CP et le CM2 (*graphique 7*).

Graphique 7 : Profil social des élèves inscrits en CP à la rentrée scolaire 2018 et celui des élèves inscrits en CM2 à la rentrée scolaire 2022 par école



Champ : écoles publiques et privées sous contrat de l'académie de Versailles accueillant au moins 25 en CP et dont l'IPS des CM2 est disponible à la rentrée scolaire 2022

Source : Décibel, RS 2018-RS 2022, suivi de cohorte Dapep et Archipel 2022

Méthodologie :

L'attrition entre le CP et le CM2 a été mesurée grâce à un suivi de cohorte d'élèves inscrits en CP à la rentrée scolaire 2018 jusqu'en CM2 à la rentrée scolaire 2022. Pour ce faire, les données académiques issues de Décisionnel Base Elèves (Décibel), qui compile les informations saisies dans l'Outil Numérique pour la Direction d'Ecole (Onde), ont été appariées entre elles en se basant sur l'Identification Nationale de l'Elève (INE). Des redressements ont été effectués pour corriger certains parcours. Ce suivi de cohorte concerne 79 487 élèves scolarisés en CP dans 1 830 écoles publiques ou privées sous contrat de l'académie de Versailles.

L'indice de position sociale (IPS) moyen en CP de chaque école a été déterminé par un rapprochement, sur la base de l'INE, entre les données académiques Décibel sur les inscrits en CP à la rentrée scolaire 2018 et les données nationales issues du Système d'information statistique consolidé académique (Sysca) sur les inscrits en collège à la rentrée scolaire 2023. Ce rapprochement a permis ensuite de récupérer les PCS des parents d'élèves scolarisés en CP et inscrits cinq ans plus tard en 6^{ème}. Pour des raisons de significativité statistique, les écoles dont les effectifs d'élèves scolarisés en CP sont inférieurs à 25 ont été exclues du calcul de l'IPS. Ainsi, ce dernier a pu être calculé pour 61 928 élèves scolarisés dans 1 340 écoles publiques ou privées sous contrat.

L'IPS moyen en CM2 est, quant à lui, calculé par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) à partir de Sysca sur les inscrits en 6^{ème} originaires de CM2 et dont les PCS des parents et l'école d'origine sont connues. Ainsi, l'IPS d'une école a été calculé comme une moyenne des IPS des élèves de 6^{ème} originaires de cette école. Le nombre d'élèves concernés par école pouvant être faible, la Depp a calculé l'IPS moyen en CM2 en cumulant 5 années. Pour des raisons de significativité statistique, l'IPS en CM2 n'est calculé que si l'effectif concerné est supérieur ou égal à 25.

Bibliographie :

- Benabdallah S., « L'indice de position sociale », *Fiches méthodologiques de la Dapep*, n°1, septembre 2020. En ligne sur : https://www.ac-versailles.fr/sites/ac_versailles/files/2021-02/l-indice-de-position-sociale-ips--14361.pdf
- Bloch K., Gerardin M., « La moitié des personnes ayant habité en quartier prioritaire entre 2011 et 2020 y restent tout au long de la période », *Insee Première*, n° 1996, mai 2024. En ligne sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/8188284/IP1996.pdf>
- Duquet-Métayer C. et Monso O., « Une typologie des communes pour décrire le système éducatif », *Note d'information*, n°19.35, Depp-Menaj, octobre 2019. En ligne sur : https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/depp-ni-2019-19-35-une-typologie-des-communes-pour-decrire-le-systeme-educatif_1185328.pdf
- Mas S., « Mobilité résidentielle en quartiers prioritaires de la politique de la ville : Une arrivée de ménages plus pauvres et un départ de ménages plus aisés, notamment dans les quartiers HLM de banlieues éloignées », *Rapport annuel 2017*, page 13, ONPV, mai 2018. En ligne sur : http://www.onpv.fr/uploads/media_items/rapport-2017.original.pdf